Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20241016-D-102-16102024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2024
Publication : 30/10/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 16/10/2024
Délibération n°102 -16102024

OBJET : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 septembre 2024

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 septembre est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17
Vote :
POUR : 17
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 16 octobre 2024

Philippe GUIARD
Vice-président

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Pays de Craon
CIAS
PAYS de CRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CIAS
L'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE CRAON

Département de la Mayenne
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, TISON Hervé, TRICOT Marina, GODARD Chantal, RESTIF Vincent, PLANCHAIS Raymond, TESSIER Jean-Pierre

M BOURBON Aristide donne pouvoir à M TESSIER Jean-Pierre
M BOURDAIS Christophe donne pouvoir à GERARD Jean-François
Mme GARBE Pascale donne pouvoir à M GAUBERT Jean-Eudes

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, BOURDAIS Christophe, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, CLAVREUL Yannick, GOHIER Odile, RENAULT Patricia, DESHOMMES Catherine, DEMENAIS Marie-Hélène, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.